

INTERVENANT

GUICHARD Herve
Tél. +33 6 61 37 94 03
Courriel : herve.guichard@socotec.com

DESTINATAIRE**CHU NANTES DIRECTION GENERALE**

Immeuble DEURBROUCK
44093 NANTES

44- NANTES - CHU PROJET ILE DE NANTES - BLOC 1 - PHASE EXE

Pour les missions confiées **AV, LP, PS, SEI, ENV, F, PHA, TH, HAND, HYSA, GTB**, ci-dessous nos avis :

Éléments examinés	Avis*	Observations et commentaires	N°
Lot FAC / DCE lot N°104a / Typo 1.2 - Bât B / reprise des étanchéités défailtantes		Pour mémoire - la vérification des étanchéités sur la typo 1.2 du bât B à réaliser par l'entreprise retenue pour en assurer leurs reprises devra intégrer celles situées dans les angles du MR sous passerelle entre A et B (cf rq 914 fiche n°190 - membrane EPDM absente).	
Lot FAC / DCE Lot n°104a / Typo 1.1 - Bât B / Couteaux support des enseignes		Pour mémoire - Etanchéité soignée à prévoir à l'interface des fixations support des enseignes et des épines du MR.	

Éléments examinés	Avis*	Observations et commentaires	N°
Lot FAC / DCE Lot n°104a / Bât A - Typo 1.1 et 1.2 - reprise des pattes de fixations		Pour mémoire - Il est prévu la dépose des pattes actuellement mise en œuvre pour pose de nouvelle pattes de fixation. Les anciens trous de fixations sont prévus rebouchés ce qui est satisfaisant. Nous attirons l'attention toutefois sur le positionnement des nouvelles fixations qui devront prendre en considération l'emplacement de celles initiales. Elles seront à éloigner de ces dernières pour garantir la bonne reprise de charges des nouvelles pattes.	
Lot FAC / DCE lot 104a / Bât B - Typo 1.7.2 - Couverture		La couverture du hall est prévue de type anneau sandwich. Le référentiel de ce type de couverture n'est pas le DTU 40.35 mais l'Avis Technique. Le procédé retenu devra donc bénéficier d'un avis technique en cours de validité. A noter également (cf mission SEI Bureau Veritas) que l'isolant intégré dans le panneau devra être A2s1,d0 à défaut d'une protection en sous face par écran thermique EI30.	969
Lot FAC / DCE lot 104a / Bât B - Typo 1.7.2 - reprises	F	Le CCTP lot 104a pour le Bât B indique bien la nécessité d'une reprise complète de la charpente métallique support de la typologie 1.7 présentant actuellement des non conformités notamment en lien avec la nature des fixations de la charpente sur les ossatures du MR typo 1.1.	
Lot FAC / Lot 104a - typo 3.1-5 / Pare-pluie		Pour mémoire - Nous précisons que le par pluie situé derrière les ventelles devra être adapté à une exposition partielle aux UV. -> FT à fournir dans le cadre des travaux.	

Éléments examinés	Avis*	Observations et commentaires	N°
Lot FAC / DCE 104a / Bât B - Typo 3.1 - Finalisation de la façade		Pour mémoire - La typo 3.1 concerne les bardages métalliques de type cassette sur support béton. Les cassettes métalliques relèvent d'une exigence de conformité au cahier du CSTB 3747. Les cassettes mises en place sur la typo 3.1 font l'objet d'une fabrication de l'entreprise ASA. Ces cassettes sont "identiques" à celles qui ont été visées dans l'ATEX de la typo 3.2 ayant fait l'objet d'essais en laboratoire vis à vis de leur résistance au vent notamment. Un cahier des charges valant conformité au 3747 a été rédigé par l'entreprise ASA (notice technique ref IDN_01_EXE_AGH_FAC_NTCH_B_TN_TZS_1_04_9311_0). Pour les cassettes restant à poser, il conviendra de se conformer scrupuleusement à ce dossier technique à défaut d'une reprise globale de la façade avec un autre procédé disposant de d'un certificat de conformité au 3747. Remarque valable également pour les cassette polimiroir manquantes.	
lot FAC / DCE 104a / TBS / Sous face métalliques des passerelles		Ouvrages situés à plus de 3,5 m du sol et assimilable à des faux-plafond. Au-delà de leur résistance au vent ces éléments devront être dimensionnés vis à des efforts sismiques suivant exigences des ENS.	977
Lot FAC / DCE 104a et 104b / TBS / Stores Extérieures	F	Il est renvoyé aux exigences du CCTP et CCTG du lot 104 initial phase marché rappelant les objectifs de classe d'endurance (classe 3) et asservissement à anémomètre pour remontée automatique des stores en cas de vitesse de vent dépassée.	
Lot FAC / DCE lot 104b / Typo 3.2 - Isolation	F	Reprises de la totalité des isolations existantes exposées aux intempéries car non protégées par vêtture prévu au CCTP 104b. -> Dispositions satisfaisantes.	
Lot FAC / DCE lot 104b / Typo 3.2 - Vêtures		Pour mémoire - Bât B, niveaux 2 et 3 bât A, vêttures manquantes, leur reprise devra être en tout point identiques à celles existantes ces ouvrages ayant validés dans le cadre de l'Atex de cas B initiale de cette typologie 3.2	

Éléments examinés	Avis*	Observations et commentaires	N°
Lot FAC / DCE lot 104b / Typo 3.2 - Avis de chantier	F	La typologie 3.2 de type MR BLOC s'appuie sur une dalle béton en console pouvant conduire à des déformations non négligeables dépassant celles acceptables définies au DTU 33.1 pour ce type d'ouvrages (+/- 5 mm). Pour les deux versions de reprise des façades (dépose complète ou conservation des niveaux 1 et 2), un avis de chantier à charge du lot façade est requis pour appréhender ces différents sujets et non pas une Atex comme réalisé initialement. Ce principe a fait l'objet d'échange avec la DSTI de SOCOTEC. Nous confirmons que cette approche partagée conjointement avec le MOE et le MOA est validée par SOCOTEC. Dans le cadre de cet avis de chantier nous rappelons que différents essais seront à réaliser et notamment essais AEV en référence à l'annexe E du DTU 33.1 (quelque soit l'option de reprise de façade retenue (partielle ou totale)). Cet avis de chantier devra intégrer l'ensemble des composantes de la typo 3.2 y compris vêtue, brise soleil extérieur (en aluminium et non en verre feuilleté),	
lot FAC / DCE Lot 104a / Passerelle / Châssis PP - Avis Technique		Pour mémoire - Nous rappelons que les châssis à projection parallèle VEPP équipant les MR bloc des passerelles devront disposer d'un avis technique en cours de solidité.	
lot FAC / DCE Lot 104a / Passerelle / GC verre - Avis Technique		Pour mémoire - Nous rappelons que ces ouvrages non traditionnels devront relever d'un avis technique.	

* **D**: Défavorable , **F**: Favorable

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les suites qui seront données aux avis suspendus ou défavorables, afin qu'ils ne soient pas repris dans notre Rapport Final de Contrôle technique au paragraphe 4 « avis non suivis d'effets ».

Date d'émission : 30/07/2026

N° d'affaire : 16011350000077

Référence du chrono: CT/11350/0726/0727

Responsable d'Affaire : Herve GUICHARD

Tél. +33 6 61 37 94 03

Courriel : herve.guichard@socotec.com

Copie(s) :

- fvedy@lasoderec.com
- Yolaine MOY / ymoy@lasoderec.com
- Celia ESCRIBANO / c.escribano@patriarche.fr
- IDN TVX 1 / idn_dtx_bloc1@patriarche.fr
- Assistance Patriarche / IDN-pole-assistance@patriarche.fr
- IDN AIA 1 / IDN_AIA_B1@a-i-a.fr
- lgrignonmasse@lasoderec.com
- Victor MATHIEU / v.mathieu@patriarche.fr

Coordonnées du chargé d'affaires :

4 rue Duguay Trouin
44818 ST HERBLAIN
- M : +33 6 23 75 20 35
marie.gaboriaud@bureauveritas.com

Adresse postale :
BP 70279
44818 ST HERBLAIN Cedex

V. réf :
N. réf : 2026 GO / 003206-00362 / 6340964 / Courrier n° 12
N° affaire : **8862982/24**
Mission(s) signée(s) : **ENV + F + GTB + HAND + HYSa + PHa + SEI + TH**

Chargé d'affaire : Marie GABORIAUD
Intervenant technique : Gaelle ORDRENNEAU
Diffusé par : Gaelle ORDRENNEAU

Affaire :

NANTES - CHU ILE DE NANTES
BLOC 1 / BATIMENTS A et B
ILE DE NANTES
44100 NANTES

Destinataire :

SODEREC

15 Quai Ernest Renaud
44100 NANTES

Ouvrage examiné : Ouvrage complet

Courrier technique n° 12 - En date du 30/07/2026**Objet : Avis sur dossier DCE façade lots 104a et 104b**

Monsieur,

Après analyse du dossier DCE façade lots 104a et 104b reçu le 24 juillet 26 et en complément des avis déjà formulés sur les ouvrages façades du bloc 1 Bat A et B, nous vous faisons part des observations suivantes :

Mission SEI :**- Typo 1.2 - Prise en compte du C+D**

Il est renvoyé aux exigences de l'IT 249 §2.1 pour ces façades légères (caisson épaisseur 2 mm, isolant laine de roche 70kgs/m² ep > 6 cm) pour les éléments participant au C ce qui est satisfaisant.

Le traitement des nez de dalle est décrit avec tôle 1,5 mm plus remplissage laine de roche 70 kg/m³ : satisfaisant également.

Toutefois p26 du CCTP lot 104a l'épaisseur de la tôle d'acier de fermeture en PB R+1 n'est pas rappelée. Epaisseur mini 1,5 mm également pour se conformer à l'IT 249 §2.1 solution A.

- Typo 3.1(bardage cassettes métallique sur support béton concerne l bât B) - Prise en compte du risque de propagation du feu par les façades,

Pour les zones non terminées du bâtiment B, il est rappelé qu'un avis de façade EFR-24-0020233 a été établi dans le cadre du projet par EFECTIS. Cela nécessite donc une mise en œuvre des matériaux identiques à ceux décrits dans l'appréciation de laboratoire. Le CCTP 104a art 2.5.13 rappelle également qu'une APL spécifique au projet sera à réaliser au motif de la présence de baies en applique extérieure. Cette demande semble donc redondante du fait de l'APL déjà réalisée (cf ci-avant). En effet cette APL prenait déjà en considération la présence de baies en applique extérieure.

- Typo 3.3 - ETICS

Il convient de préciser clairement qu'il est imposé un isolant en laine de roche pour les patios non démarrés du A et B, ETICS sous avis technique disposant de sa propre APL. En effet il est également fait référence à l'APL ETICS V2 de septembre 2020 mais qui ne vise que les isolants PSE or le système d'entourage des baies décrit au §2.14.10, 2.16.6 renvoyant au §2.17.10 et 2.19.6 du CCTP lot 104 marché n'est pas celui attendu. En effet seule la solution en T décrite dans l'APL ETICS V2 est possible compte-tenu du mode de pose des châssis (membrane en tableau).

- Typo 3.2 - MR BLOC - Bât B, complément des recoupements en nez de dalle non réalisés à ce jour.

Il est rappelé que les exigences du §2.1 cas A de l'IT 249 seront à respecter épaisseur des tôles d'acier 1,5 mm, isolant densité 70 kg/m3, etc Ce renvoi à l'IT 249 n'est pas explicite dans le CCTP du lot 104b.

Mission HAND :

- Typo 1.1 - bande visualisation « PMR » et DTU 39 P5

Ces bandes sont prévues au droit des circulations piétons parvis extérieur. A prévoir également pour les circulations intérieure (zone hall par exemple) qui ne seraient pas situées dans une zone donnant également sur le parvis extérieur accessible aux piétons.

Cordialement,

Le Chargé d'affaire
Marie GABORIAUD

Copie(s) à :

AIA MANAGEMENT
EDEIS - NANTES (EXECUTION)
PATRIARCHE - NANTES (EXECUTION)
SOCOTEC
SODEREC

